

## **DÉCLARATION D'INTENTION**

(à envoyer par mail en amont de envoi du dossier de candidature : [sral-pna.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr](mailto:sral-pna.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr))

**Appel à candidature \_ PAT \_ Volet B \_ 2021**

### **PORTEUR DE PROJET**

Raison sociale : **Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois**

### **IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET**

N° SIRET : 20003585500010

Statut juridique : EPCI

Nom et prénom du représentant légal : Monsieur Philippe Greffier, président

Nom et prénom du responsable du projet (si différent) :

### **IDENTIFICATION DES PARTENAIRES**

*Etat au 13/04/2021, suite au travail de concertation et de remontée des projets. Susceptible d'évolution*

*NB : Au fil du plan d'action, je ne les ai pas réorganisés*

- 1) Ville de Castelnaudary
- 2) Lycée agricole Pierre Paul Riquet
- 3) SCIC Pais en Bio
- 4) Arterris
- 5) Biocivam de l'Aude
- 6) Chambre d'Agriculture de l'Aude
- 7) Association en direct les producteurs du lauragais
- 8) Entreprise GRAIN
- 9) Commune de Salles sur l'hers
- 10) Association Nature en jeux
- 11) CIAS du Lauragais
- 12) Resto du Coeur
- 13) Maison Paysanne
- 14) ADEAR
- 15) SMICTOM
- 16) Commune de Saint Martin Lalande
- 17) FR CIVAM Occitanie
- 18) Département
- 19) ...
- 20) ...
- 21)

## DESCRIPTIF du PROJET

Le projet alimentaire territorial de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois répond à l'enjeu d'ancrage territorial mis en avant dans le cadre du projet intercommunal 2020-2026. Il revêt :

- une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine, la résilience alimentaire

Il a pour objectif de capitaliser et d'étendre la dynamique mise en œuvre dans le PAT porté par la ville de Castelnaudary depuis 2016. Il s'articule autour de 9 axes thématiques :

1. Faire vivre la dynamique PAT à l'échelle intercommunale
2. Développer l'économie locale via les circuits de proximité
3. Valoriser le potentiel agricole du territoire par la diversification et la structuration des filières agricoles durables
4. Encourager et faciliter la transmission et l'installation agricole
5. Engager le territoire dans une restauration hors domicile durable et locale
6. Faire de l'alimentation un vecteur de solidarité et de lien social
7. Mettre en valeur le patrimoine gastronomique local
8. Développer une économie circulaire
9. Informer et sensibiliser les habitants et l'ensemble des consommateurs

La mise en œuvre du PAT est prévue sur 2 années 2021-2023. Elle permettra d'une part, d'étendre à l'ensemble du territoire intercommunal des bonnes pratiques et actions mises en œuvre sur la ville de Castelnaudary. Elle développera d'autre part de nouvelles actions pour améliorer la valorisation du potentiel agricole et le développement de l'économie locale via les circuits courts.

## BUDGET PRÉVISIONNEL TOTAL de l'ACTION

*Etat au 13/04/2021, suite au travail de concertation et de remontée des projets. Susceptible d'évolution, en attente d'arbitrage par le COPIL du PAT*

Montant prévisionnel des dépenses immatérielles :	495 091,00 €
Montant prévisionnel des dépenses matérielles :	609 356,00 €
Montant prévisionnel des dépenses total	1 104 447,00 €
Montant prévisionnel de la subvention demandée dans le cadre de l'AAP	619 111,00 €
PAT volet B : Autres financements sollicités	

## BUDGET PRÉVISIONNEL PAR AXE THÉMATIQUE

*Etat au 13/04/2021, suite au travail de concertation et de remontée des projets. Susceptible d'évolution, en attente d'arbitrage par le COPIL du PAT*

	Dépenses immatérielles	Dépenses matérielles		Montant plan de relance volet B
<b>total</b>	<b>495 091,00 €</b>	<b>609 356,00 €</b>		<b>619 111,00 €</b>
Axe 1	51 063,00 €	0,00 €		51 063,00 €
Axe 2	62 155,00 €	54 000,00 €		70 877,50 €
Axe 3	117 315,00 €	510 356,00 €		257 787,00 €
Axe 4	24 630,00 €	0,00 €		24 630,00 €
Axe 5	51 000 €	0,00 €		36 290 €
Axe 6	134 712,00 €	0,00 €		116 047,50 €
Axe 7	40 000,00 €	45 000,00 €		50 000,00 €
Axe 8	3 216,00 €	0,00 €		1 416,00 €
Axe 9	11 000,00 €	0,00 €		11 000,00 €

### DATE PRÉVUE pour le DÉPÔT du DOSSIER COMPLET

Mi mai à fin mai